

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt et Un, le lundi 05 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Alain PORQUET, Maire, à la salle Clairjoie (afin que les mesures de prévention sanitaire soient respectées dans le contexte de l'épidémie COVID 19)

Etaient présents : BONNEVIALLE Marina, CARPENTIER Isabelle, ENEE Régine, HOUDUSSE Michel, LA MARTA BLASCO Laurence, LERENDU Justine, MAGIS Jean-Claude, NEUVILLE BOURDON Céline, PIARD Philippe (arrivé à 19h02 Questions diverses), SIMON Estelle, STALLIN Nathalie, THOREL Gwénaëlle

Absents : Arnaud CONTENTIN, Valérie GUEUDET, William HERFORT, Sébastien VAN DEN BUSSCHE

Absents et excusés : Christophe CLEMENT qui a donné pouvoir à Nathalie STALLIN, Sylvain CHEDEVILLE

Secrétaire de séance : Marina BONNEVIALLE

Date de convocation : 28 juin 2021

PREAMBULE

Mr Le Maire demande que soit ajouté, à l'ordre du jour, les points suivants :

- Création Poste Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps non complet
- Création Poste Adjoint Technique à temps non complet
- Retiré de l'ordre du jour Création Poste Adjoint Administratif par Création Poste Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ajout de ces points.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL

Le Procès-verbal de la séance du 31 mai 2021 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents à cette réunion (13 voix pour).

ETAT DES DELEGATIONS DU MAIRE

ACTIMAC : 7 VPI (tableaux numériques) pour un montant de 20 199.04 € TTC
E-TPE : 2 ordinateurs portables (Mairie, Ecole) pour un montant de 2 358.43 € TTC

**AUTORISATION AU MAIRE : SIGNATURE CONVENTION DE GROUPEMENT
DE COMMANDE TRAVAUX DE VOIRIE 2021 AVEC LA CDC DU VAL ES DUNES
– MODIFICATIF**

(n°29/2021)

Par délibération n°07/2021 en date du 15 février 2021, la commune de Frénoeuville a délibéré pour approuver la convention de groupement de commande avec la CDC du Val Es Dunès pour les travaux de voirie rue du Général leclerc.

Dans cette convention, il était prévu que la commune règle en direct la part communale lui incombant.

Les services de la DDFIP souhaitent que la CDC du Val Es Dunès règle la totalité des travaux et refacture, par la suite, la partie revenant à la commune.

Il convient, donc, de prendre une nouvelle délibération.

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide :

- De rapporter la délibération n°07/2021 en date du 15 février 2021
- D'approuver la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie programme 2021 selon l'estimation prévisionnelle établie comme suit
 - Val Es Dunès : 65 749.20 € TTC
 - Commune : 21 294.00 € TTC
 - Total : 87 043.20 € TTC
- Autorise Le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants

**DEPARTEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEXE MULTI
ACTIVITES**

(n°30/2021)

La commune de Frénoeuville porte depuis plusieurs années le projet d'un complexe multi activité-pôle culturel.

L'ouverture aux actions culturelles et artistiques professionnelles d'un côté, l'axe associatif de l'autre.

Le projet bénéficie d'une dotation de l'état au titre de la DETR.

Le projet est aussi inscrit dans le cadre du contrat de territoire 2017-2021 signé entre la communauté de commune Val Es Dunes et le département.

Au titre de ce contrat de Territoire, le projet est éligible à l'octroi d'une subvention par le Département.

Un taux de 40 % du coût total HT est envisageable. soit une subvention prévisionnelle de 463 246.80 €

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide de demander une subvention au Département au titre du Contrat de Territoire et autorise Mr Le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y afférents.

SUBVENTION 2021 – FRANCE MEMOIRE FRENOUVILLE

(n°31/2021)

Dans le cadre de la création de la nouvelle association d'Anciens Combattants « France Mémoire Frénouville » et afin que celle-ci puisse fonctionner, une subvention communale est demandée.

Après délibération et par 12 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention (Mme NEUVILLE BOURDON), le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 1 000.00 €.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Article 022	« dépenses imprévues »	- 1 000.00 €
Article 6574- 07	« Subvention de fonctionnement France Mémoire Frénouville)	+ 1 000.00 €

Adopté par 12 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention (Mme NEUVILLE BOURDON)

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

Retiré

REMBOURSEMENT FRAIS A UN CONSEILLER MISSIONNE

(n°32/2021)

Dans le cadre de la fête communale du samedi 12 juin 2021, Mme CARPENTIER Isabelle, conseiller missionné, a réglé de ses deniers personnels un montant de 131.60 € pour la location et fourniture d'ingrédients du matériel de fabrication de barbe à papa.

Après délibération par 12 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention (Mme CARPENTIER), le Conseil Municipal décide d'effectuer le remboursement à Mme CARPENTIER Isabelle de la somme de 131.60 € pour la location et fourniture d'ingrédients du matériel barbe à papa.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

(n°33/2021)

Cette création de poste à temps non complet concerne le réaménagement du service Technique Ecole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 4.70/35^{ème} à compter du 01 octobre 2021
- d'inclure dans le régime indemnitaire ce poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps non complet
- d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

(n°34/2021)

Cette création de poste à temps non complet concerne le réaménagement du service Technique Ecole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique à 30/35^{ème} à compter du 01 octobre 2021
- d'inclure dans le régime indemnitaire ce poste d'Adjoint Technique à temps non complet
- d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

(n°35/2021)

Cette création de poste à temps non complet concerne le réaménagement du service administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après délibération et à l'unanimité (13 voix pour dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à 30.30/35^{ème} à compter du 01 octobre 2021
- d'inclure dans le régime indemnitaire ce poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet
- d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs
- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021

Arrivée de Philippe PLARD à 19h02

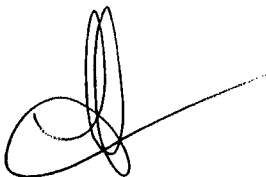
QUESTIONS DIVERSES

- CDC du Val Es Dunès
 - Compte-rendu du 03 juin 2021 transmis par courriel le 11 juin 2021
 - Prochain Conseil Communautaire le jeudi 08 juillet à 19h00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h03.

Affiché le 07/07/2021

Le Secrétaire de séance,
Marina BONNEVIALLE



Le Maire,
Alain PORQUET

